



Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie



D 2024 - 100

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	17
Conseillers votants :	21
Dont quatre pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 03 décembre 2024

**OBJET : APPROBATION ET
AUTORISATION A SIGNER LA
CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION DE PERSONNELS
AVEC CHABLAIS INTER EMPLOI**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, maire,

**PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.
BAARSCH C. ZANNI F. ARNOUX. R.
FICHARD B. STUBERT B. CHANTELOT C.
PLEYNET J.P. DENERVAUD M.
CHEVRON F. DIANA C. CORNU C.
QUERNEC GARIN C. MATTERA A.
CHAMPEAU S.**

**EXCUSÉS : De PROYART A. « pouvoir à
MORIAUD P. » MORAND F. « pouvoir à
PLEYNET J.P. » BILLARD G. « pouvoir à
CHEVRON F. » RACINE FREIXENET M.
GEROUDET A. CHANTELOT L. « pouvoir à
CHANTELOT C. »**

Est élue secrétaire de la séance : MATTERA A.

Madame le maire rappelle au conseil municipal sa délibération n° 2023 – 87 du 14 novembre 2023 l'autorisant à signer une convention avec l'association chablais inter emploi pour la mise à disposition de personnels. Cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2024.

Cette convention permet à la collectivité de bénéficier d'intervenants en cas d'absence d'un agent.

Chablais inter emploi se charge des démarches administratives (contrat de travail, déclaration préalable à l'embauche, visite médicale et bulletins de salaire).

L'association établit une facture mensuelle. Le taux de facturation appliqué passe de 22.50 à 22.95 € TTC de l'heure, net de taxes.

Enfin, l'association chablais inter emploi est assurée au titre des responsabilités civile et professionnelle.

Madame le maire propose de renouveler cette convention pour l'année 2025.

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le 18/12/2024

ID : 074-217400704-20241210-D2024_100



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention qui lui est présentée et ci-annexée ;

AUTORISE Madame le maire à signer ladite convention et le contrat de mise à disposition de personnels.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire

Audrey MATTERA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Audrey Mattera', written over a faint circular stamp.

Le maire

Pascale MORIAUD

